

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 27 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 065-216500314-20260427-35\_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 21 avril 2026.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE, Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Kate MARIE CROCKER, Joëlle GARCES, adjoints.

Béatrice BRABANT, Agnès LATAPIE, Christian GENIEZ, Anne-Laure JEAN BAPTISTE.

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvie BIRABEN procuration à Marc CAUMONT

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Christian GENIEZ

Éric DELCASSO procuration à Kate MARIE

Raphael BENOIT procuration à Philippe CARRERE

Jean-Laurent PEREZ

Céline FRECHOU

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Agnès LATAPIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 mars 2026** est approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX DU CIMETIERE**

**(35-2026)**

Pour la sécurité et la conservation du site, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la restauration du porche d'entrée du cimetière.

Pour ce faire, l'entreprise Pierres & Bois propose de :

- piquer et crépir les vieux murs,
- déposer l'ardoise,
- remplacer les planches abimées,
- poser des ardoises neuves au clou,
- restaurer et reposer le poinçon,
- changer les gouttières.

Le montant de cette opération s'élève à 24 469,40€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise Pierres & Bois pour le projet de restauration du porche d'entrée du cimetière pour un montant de 24 469,40€ HT,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'instruction du dossier.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau